



Rehabilitation du logement hlm dont je suis locataire

Par **mam**, le **28/06/2012 à 17:30**

BONJOUR J'AI UN BEBE DE 6MOIS AVEC MON CONJOINT ILS VEULENT FAIRE LA REHABILITATION DE MON LOGEMENT ILS VONT TOUT DEMOLIR A PAR QUELQUES MURS ET ILS ESTIMENT QUE LE LOGEMENT SERAS HABITABLE LE SOIR ACTUELEMENT JE NE PEUT PAS RESTER DANS MON LOGEMENT LA JOURNEE A CAUSE DU BRUIT DES TRAVAUX DANS LES LOGEMENTS A COTES S'ILS LES FONT CHEZ MOI ON A JUSQU'A LUNDI MATIN POUR PARTIR ET MON CONJOINT DEVRAS ARRETE DE TRAVAILLER POUR SURVEILLER CE QU'IL RESTERA DANS L'APPARTEMENT SUIS-JE OBLIGE D'ACCEPTER LES TRAVAUX SACHANT QU'ON NOUS METS DEHORS AVEC UN BEBE? ILS NOUS ON DIT QU'ON AURAI UN HUISSIER ET LA POLICE A NOTRE PORTE ET QU'ON DEVRAS RENDRE NOS CLE ET TOUS CELA A NOTRE CHARGE SI ON REFUSE LES TRAVAUX MERCI D'AVANCE POUR TOUT RENSEIGNEMENT QUE VOUS NOUS APPORTEREZrnrn.

Par **cocotte1003**, le **28/06/2012 à 19:29**

Bonjour, vous etes en droit de refuser tous les travaux qui ne présentent pas un caractere d'urgence. Voyez avec l'ADIL de votre secteur (adresse sur internet), ils vous donneront exactement vos droits en fonction des travaux envisagés, cordialement

Par **mam**, le **28/06/2012 à 20:15**

MERCI A VOUS